



Mairie de SOLLIES-VILLE
9 avenue du 6^{ème} RTS
83210 SOLLIES-VILLE
☎ 04 94 13 80 30

DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION
RESTAURANT SCOLAIRE
SERVICE PERISCOLAIRE

ANNÉE SCOLAIRE 2023 / 2024

Les dossiers doivent être déposés en mairie au plus tard le 30 JUIN 2023

Constitution du dossier :

- Fiche de renseignements
- Copie attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle **pour l'année scolaire 2023-2024**

➤ **Uniquement pour les inscriptions à l'étude surveillée :**

- ☐ Attestation de quotient familial CAF de moins de 3 mois **ou à défaut**, dès réception, copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition 2023 sur le revenu 2022 des adultes vivants au foyer (un seul pour les couples mariés ; un avis chacun pour les couples non mariés).

En l'absence de justificatif de quotient familial, la tranche la plus élevée sera appliquée.

Les inscriptions sont valables pour l'année scolaire. Les modifications doivent être formulées auprès des services de la mairie.

Toutes les informations utiles à propos du restaurant scolaire et des services périscolaires sont consultables sur le site internet de la commune solliesville.fr à la rubrique [ma famille](#).

Fonctionnement :

RESTAURANT SCOLAIRE

Le prix du repas est fixé à 3.30 € - Règlement par chèque ou espèces

Les repas sont payables d'avance durant les permanences organisées en mairie de 8h00 à 12h00 les mardis suivants :

Mardi 12 septembre	Repas de septembre	16	52.80 €
Mardi 3 octobre	Repas d'octobre	12	39.60 €
Mardi 14 novembre	Repas de novembre	15	49.50 €
Mardi 5 décembre	Repas de décembre	13	42.90 €
Mardi 16 janvier	Repas de janvier	14	46.20 €
Mardi 6 février	Repas de février	14	46.20 €
Mardi 19 mars	Repas de mars	12	39.60 €
Mardi 2 avril	Repas d'avril	11	36.30 €
Mardi 14 mai	Repas de mai	13	42.90 €
Mardi 4 juin	Repas juin et juillet	20	66.00 €

Vous pouvez également envoyer votre règlement par la poste ou le déposer dans la boîte aux lettres de la mairie, **seuls les règlements en espèces doivent être remis obligatoirement au régisseur en mairie**. Vous pouvez régler plusieurs mois d'avance à votre convenance. En cas de difficulté de paiement, n'hésitez pas à le signaler.

Une fiche mensuelle est remise à chaque enfant par l'intermédiaire des enseignantes.

Le règlement de la cantine doit être fait au plus tard durant la semaine qui suit la date de paiement.

A défaut, il ne sera plus possible de retirer des repas, le mois entier sera à régler.

Seules les absences couvertes par un certificat médical dès le troisième jour (2 jours de carence) pourront être déduites sur le paiement suivant.

Les chèques doivent être libellés à l'ordre du Trésor Public, datés et signés sans rature, ni surcharge. Un seul chèque par famille et non cumulable avec le règlement de la garderie et de l'étude. Il est souhaitable d'avoir l'appoint pour les paiements en espèces.

GARDERIE

Lieu : Les enfants de maternelle sont accueillis dans les locaux de l'école maternelle ; ceux de l'élémentaire dans la cour de l'école élémentaire.

Horaires : Lundi – Mardi - Jeudi – Vendredi : de 7h30 à 8h20 et de 16h00 à 18h00
Gratuité de la première demi-heure (16 h 00 - 16 h 30).

Tarif : Forfait pour le 1^{er} trimestre de 15€ (quel que soit le nombre de jour de présence), une augmentation est envisagée au 1^{er} janvier 2024.

Les familles s'engagent à respecter les horaires indiqués. Au-delà de 18h00, la prise en charge sera facturée 5 € par jour et par enfant.

ETUDE

Fonctionnement de l'étude surveillée :

L'étude surveillée est ouverte aux enfants de l'école élémentaire, elle peut accueillir 30 élèves, pris dans l'ordre de réception de leur inscription.

Les enfants pourront aller à l'étude qu'après validation de leur inscription par la mairie.

Horaires : Lundi – Mardi - Jeudi – Vendredi : de 16h00 à 17h00

Tarif : Le prix de l'étude est calculé forfaitairement à partir du quotient familial et du nombre d'enfant participant pour la période du 11 septembre 2023 au 28 juin 2024.

Les chèques doivent être libellés à l'ordre du Trésor Public, datés et signés sans rature, ni surcharge. Un seul chèque par famille, cumulable avec le règlement de la garderie. Il est souhaitable d'avoir l'appoint pour les paiements en espèces.

1^{er} trimestre : du 11/09/2023 au 22/12/2023 (52 heures)

Tarifs pour le trimestre	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et +
QF ≤ 500	26 €	20.80 € x 2 = 41.60 €	15.60 € x 3 = 46.80 €	46.80 e
501 ≤ QF ≤ 800	36.40 €	31.20 € x 2 = 62.40 €	26 € x 3 = 78 €	78 €
QF ≥ 800	52 €	46.80 € x 2 = 93.60 €	41.60 € x 3 = 124.80 €	124.80 €

2^{ème} trimestre : du 08/01/2024 au 29/03/2024 (40 heures)

Tarifs pour le trimestre	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et +
QF ≤ 500	20 €	16 € x 2 = 32 €	12 € x 3 = 36 €	36 €
501 ≤ QF ≤ 800	28 €	24 € x 2 = 48 €	20 € x 3 = 60 €	60 €
QF ≥ 800	40 €	36 € x 2 = 72 €	32 € x 3 = 96 €	96 €

3^{ème} trimestre : du 02/04/2024 au 28/06/2024 (40 heures)

Tarifs pour le trimestre	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et +
QF ≤ 500	20 €	16 € x 2 = 32 €	12 € x 3 = 36 €	36 €
501 ≤ QF ≤ 800	28 €	24 € x 2 = 48 €	20 € x 3 = 60 €	60 €
QF ≥ 800	40 €	36 € x 2 = 72 €	32 € x 3 = 96 €	96 €

**Paiement de la garderie et de l'étude surveillée lors des permanences des
Mardis 3 octobre, 16 janvier et 2 avril**

Un rappel sera distribué aux enfants par l'intermédiaire des enseignantes

DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION
RESTAURANT SCOLAIRE ET SERVICE PERISCOLAIRE
ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

A RETOURNER

RENSEIGNEMENTS SUR LA FAMILLE

Composition du foyer	Adulte 1 : responsable légal de(s) enfant(s)	Adulte 2 vivant au foyer (soit le 2 ^{ème} parent responsable vivant au foyer, soit le conjoint de l'adulte 1)
Civilité	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme
Qualité	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Autre :	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Autre :
Nom d'usage		
Nom de naissance		
Prénom		
Situation familiale	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Union libre <input type="checkbox"/> Séparés <input type="checkbox"/> Divorcés	<input type="checkbox"/> Pacsés <input type="checkbox"/> Mariés <input type="checkbox"/> Veuf(ve)
Adresse		
Adresse mail	@	
Tél. domicile		
Tél. portable		
Tél. professionnel		
N° allocataire CAF		
Profession		
Nom et adresse complète de l'employeur		
	Autre responsable légal (le 2 ^{ème} parent ne vivant pas au foyer, un organisme ou une autre personne)	
NOM, Prénom		
Qualité	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Autre :	
Adresse		
Tél. domicile / portable		

DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION
RESTAURANT SCOLAIRE ET SERVICE PERISCOLAIRE
ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

A RETOURNER

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENFANT

Nom	
Prénom	
Sexe	<input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin
Date de naissance	
Classe	
PAI	<input type="checkbox"/> Allergie alimentaire <input type="checkbox"/> Autre
Cantine	<input type="checkbox"/> Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi
Garderie matin	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Etude (de 16h00 à 17h00)	<input type="checkbox"/> Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi
Garderie (de 16h à 16h30)	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Garderie soir (à partir de 16h30)	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Responsable légal et payeur :

Je soussigné(e), m'engage à assumer les fonctions de payeur pour les prestations utilisées.

A cocher si vous sollicitez l'inscription de votre enfant à l'étude surveillée :

J'autorise les agents habilités, à consulter mon quotient familial sur le site internet professionnel de la CAF, afin de connaître la tranche du barème à laquelle j'appartiens.

ou

J'atteste sur l'honneur avoir déclaré la totalité des revenus de mon foyer pour le calcul du quotient familial.

ou

Je demande que la commune applique le tarif maximum pour l'étude surveillée, je ne dois donc pas fournir de document concernant mes revenus (impôts, Quotient familial de la CAF)

A.....le/...../.....

Signature obligatoire

Les informations recueillies sur ce formulaire sont traitées par les services scolaire et péri-scolaire (inscriptions scolaires, cantine, garderie et étude) de la mairie de Solliès-Ville dans le respect des règles de protection des données, notamment le Règlement Général de Protection des Données (RGPD). Les données sont conservées pendant 10 ans. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou demander leur effacement. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la mairie de Solliès-Ville par courrier – 9 rue du 6^{ème} RTS – ou par téléphone au 04.94.13.80.30 ou par courriel mairie.sollienville@wanadoo.fr. Consulter le site www.cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.